



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : PUN/2020/2004

Concerne la demande de **Monsieur Desmyter François**, Route de Flobecq 166 à 7803 Bouvignies et **Madame Trifin Ghislaine**, Route de Flobecq 168 à 7803 Bouvignies en vue d'obtenir un **Permis Unique de Classe 2** visant à **renouveler anticipativement, maintenir en activité, modifier et étendre une exploitation agricole comprenant notamment : un corps de logis, des hangars pour machines agricoles et stockage, des étables pour bovins et stockage, un atelier mécanique, un petit poulailler, une porcherie pour 850 porcs à l'engraissement, un garage privatif, la construction d'une nouvelle étable pour 70 vaches laitières, des silos-tours, des silos couloirs, une fumière, une prise d'eau souterraine existante, une station d'épuration individuelle; dans un établissement situé Route de Flobecq, 168 à 7803 Bouvignies.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 25/11/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
20/11/2020	25/11/2020	Administration communale le 10/12/2020 à 11h00	Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique est le Collège communal.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'une prise de contact auprès du Service Environnement au 068/68.12.50, afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet, ou du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 20/11/2020

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

